



Office du Mouvement Sportif de Quimper
Maison départementale des sports
4, rue Anne Robert Jacques Turgot
29000 Quimper

☎ : 02 98 98 75 44

✉ : om-sports.quimper@maisondessports29.fr

Permanence :

du lundi au mercredi - de 08h30 à 12h30

du jeudi au vendredi - de 13h30 à 17h30

CONSTITUTION DU DOSSIER DE MISE A DISPOSITION DU PERCOLATEUR

Se présenter le jour de la mise à disposition du percolateur au plus tard du lundi au mercredi à 12h00 ou du jeudi au vendredi à 17h00.

Les documents ci-dessous nommés seront à remettre au plus tard le jour de la mise à disposition du percolateur.

- Le règlement lu, paraphé et signé,
- Le chèque de caution de trois cents euros (300 euros) à l'ordre de l'"**O.M.S. de Quimper**" en cours de validité.

Prendre contact avec le secrétariat de l'O.M.S pour confirmer la date et l'heure de la mise à disposition du percolateur au plus tard 48 heures avant son enlèvement.